

La Tour d'Aigues

Archives notariales

Louis Gavaudan

1626 - 1658

* * *

Années 1641 - 1643

3 E 69 / 264

par Thomas Spinoso

1641

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°1

Convention pour les consuls et communauté de La Tour-d'Aigues contre Jean Roche – f°2

Quittance pour les consuls et communauté de La Tour-d'Aigues contre Georges Ollivier maître chirurgien de Pertuis – f°3

Quittance pour les consuls de la communauté de La Tour-d'Aigues contre Georges Seigneuret de Pertuis – f°5

Obligation pour Augustin Lantelme marchand contre Jaumette Reynaud – f°6

Procuration pour Louise de Chabran veuve de Pierre Turrier contre Claude Abel de Pertuis – f°8

Arrentement pour Jaume Beraud contre François Silvestre – f°9

Codicille pour Elzias Gueidan – f°11

Le 03/04/1641 codicille d'Elzias Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues lequel avait fait son testament chez ce notaire le 15/06/1640 dans lequel il a légué à Honorade et Melchionne Ravel, fille de feu André de la ville de Pertuis (84), ses cousines, la somme de 45 livres chacune. Ledit Gueidan par codicille révoque ce legs de 45 livres à chacune et leur donné à la place 6 livres chacune. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Jean Bernard procureur au siège général d'Aix-en-Provence (13), François Armedi maître menuisier, Mathieu Bouchet, François Lantelme, de ce lieu, et Hannibal Asse bourgeois de Grambois (84). [Signé : Bouchet, Gueidan, Asse, Bernard]

Déclaration pour Jean de La Coste – f°12

Achat pour Me Antoine Bernard contre Michel Long habitant à Marseille – f°12

Cession pour Mathieu Bouchet bourgeois contre Esprit Larmet – f°14

Apprentissage pour Jacques Abel contre Jean Clavens – f°15

Département de querelle pour Noël Giraud et Michel Mille et Antoine Darbes de Pertuis – f°17

Prix-fait pour Louis Ravelly bourgeois de Pertuis contre Alexandre Menard – f°19

Prix-fait pour Louis Ravelly bourgeois de Pertuis contre Pons et André Astoin – f°20

Transaction entre Me Jean Furet baile de Peypin-d'Aigues et Isabeau Furet veuve de Pierre Raymond de Cabrières-d'Aigues – f°22

Testament d'André Furet du lieu de Peypin-d'Aigues – f°27

Le 22/04/1641 testament d'André Furet du lieu de Peypin-d'Aigues (84) « s'en allant a la guerre pour le cervice de Sa Magesté ». Il souhaite être inhumé selon le rite de la religion réformée qu'il professe.

Pour « la bonne admittié qu'il porte » à Jean, Daniel et Pierre Furet trois de ses frères, le testateur leur lègue à chacun 30 livres à payer par son héritier quand ils auront atteint l'âge de 20 ans. S'ils les ont déjà atteint à son décès, la somme est à payer dans l'année de son décès.

Il lègue à Catherine Furet sa sœur, femme d'Etienne Arnoux, 3 livres à payer dans l'année qui suivra son décès.

Il nomme comme héritier universel Jacques Furet son frère. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence du capitaine Claude Bruneau, Valentin Vallette, François Rey, Mathieu Mure, François Abel, Michel Coustollin de ce lieu et Pierre Ollivier dudit Peypin-d'Aigues. [Signé : Bruneau, Vallete, F Rey, Mure]

Convention pour les consuls et communauté de La Tour-d'Aigues contre Gabriel Barbot régent des écoles – f°30

Insolutondation et paiement pour Pierre Sicard bourgeois contre Jean Meiran – f°31

Quittance pour les hoirs d'André Heritier contre Pierre Rouet – f°34

Mègerie de bétail pour Valentin Vallete contre Françoise Pourchier – f°35

Quittance pour Antoine Philip contre Jean Queyrel – f°36

Quittance pour Jean Queyrel contre Pons Rodde – f°38

Achat pour Philippe Grange de Cadenet contre Catherine Mallet femme d'Elzias Martin – f°39

Quittance pour Lucquin Gelly de La Bastidonne contre Barthélémy Bouzon de ce lieu – f°42

Cession pour Me Jacques Viany de La Tour-d'Aigues contre messire Balthazar Emin prêtre – f°45

Procuration pour Louis May contre demoiselle Anne Icard – f°47

Arrentement pour Marie Chenard contre Charles Pourchier – f°48

Quittance pour Pierre Billard et Marguerite Auphan veuve contre Antoine Garcin bourgeois de Manosque – f°50

Apprentissage pour Jean Pourpe contre Louis Eyriès maître cardeur à laine de Saignon – f°51 [vacat]

Apprentissage pour Ferdinand Bon contre Louis Eyriès maître cardeur à laine de Saignon – f°52

Quittance pour les consuls et communauté de La Bastidonne contre les hoirs de Claude de Voulx – f°54

Obligation pour Michel Reynaud contre Noël Farlan – f°56

Obligation pour Augustin Lantelme contre Marquet et Jean Martin – f°57

Procuration pour Marie Andrieu contre Antoine Toupin – f°58

Obligation pour messire Guillaume de La Fay abbé et chef général de l'ordre de Saint-Rufles-Valence contre Jean Granet boulanger – f°59

Obligation pour Augustin Lantelme marchand contre Louis Candelier – f°61

Achat pour Jean Queyrel contre Thome Garcin – f°62

Quittance réciproque entre Claude Reynaud de ce lieu et Pierre Mayen de Château Fort – f°64

Mariage entre Benoît Bourcet maître maréchal à forge de ce lieu et Anne Valette de ce lieu – f°65

Le 09/06/1641 contrat de mariage entre Benoît Bourcet fils des feus Pierre maître maréchal à forge et Melchionne Royere, de leur vivant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Anne Vallette fille de Valentin et de Catherine Gueidan de ce lieu. L'épouse est assistée par ses parents. Le père de l'épouse assigne en dot à sa fille les propriétés suivantes : une vigne de 6 hommes en ce lieu quartier de Raffinel confrontant vigne d'André Berard et de Valentin Ginies ; une vigne en ce lieu quartier du Plan de 4 hommes confrontant vigne de Guillaume Mallet et de Dominique Duby ; un chenevier au quartier du Colombier de 2 éminades et demi en semences confrontant cheneviers de demoiselle Catherine Chabert, de demoiselle Marguerite Ange et de Jeanne Sticque [Delestic ?]. Le père de l'épouse ajoute la somme de 70 livres, payées à l'instant en espèces d'où quittance, et 50 livres au prix d'un coffre de bois de noyer, robes, bijoux suivant estimation faite par des amis communs, le tout reçu d'où quittance et reconnaissance de l'ensemble par l'époux. Il sera fait à l'épouse pour le jour du mariage, à communs frais entre le père de l'épouse et l'époux, un habit de sargette de la couleur « de gris viollant » choisie par l'épouse et une chaîne en argent du poids de 6 écus, le tout reçu d'où quittance ; ces vêtements et bijoux nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 150 livres ; d'elle à lui 75 livres. Fait et publié en ce lieu, chez ledit Vallette, en présence de Me Balthazar Emin docteur en médecine, Jean Fillol, Pierre Sicard et Me Georges Gueidan, de ce lieu. [Signé : Vallete, Gueidan, Sicard, B Emin]

Déclaration pour demoiselle Catherine Rasclette veuve de Me Georges Bernard – f°70

Mariage entre Balthazar Richaud et Marguerite Jouvent – f°71

Le 24/06/1641 contrat de mariage entre Balthazar Richaud fils d'Arnoux et de feu Anne Pardigon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Marguerite Jouvent fille de Jean Baptiste et d'Eve Drogat, de ce lieu. L'époux est assisté par son père, par Jean Richaud son frère ; l'épouse est assistée par son père, par sa mère, par Jean Jouvent et Marguerite Daigremont ses grands-parents paternels. Les parents de l'épouse lui assignent en dot un coin de terre en chenevier de 15 éminades et demie de graines en terre à prendre sur une terre plus grande « qu'est le caire plus bas tirant le long du grand chemin de Pertuis » confrontant la dougue [digue] du fossé portant l'eau pour l'arrosage de ladite pièce et les autres dudit quartier, chenevier à côté des hoirs de Jean François Rougon, par-dessous et à côté terre et chenevier desdits Jouvent et Drogat ; cette terre est donné sauf les fruits en cours. La mère de l'épouse ajoute en augment de dot la somme de 100 livres soit 33 écus 20 sols à payer après le décès de ladite mère. Tout ceci représente les droits paternels et maternels de l'épouse. Il sera fait aux dépens communs des parties deux habits de cadis de boutique, l'un gris et l'autre « gris viollant », choisis par l'épouse, le tout déjà reçu par l'époux d'où quittance ; ces habits nuptiaux et ceux postérieurs appartiendront au dernier survivant. En cas de restitution de dot, il faudra enlever

18 livres, part fournie par l'époux pour les habits nuptiaux. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 60 livres ; d'elle à lui 30 livres. Le père de l'époux donne à son fils le tiers de tous ses biens à prendre à son décès ; le père de l'époux devra entretenir son fils et sa femme à l'égal de ses enfants, tant qu'ils vivront avec lui et travailleront à son profit. En cas de séparation avec le père, ce dernier devra fournir au fils toute la dot de ladite Jouvent. La grand-mère de l'épouse, Marguerite Daigremont, donne à sa petite-fille 9 livres à prendre à son décès. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez ledit Jouvent, en présence de Benoît [?] Abel, Valentin Vallette et François Rey, de ce lieu. [Signé : Jauvent, Ferrier, Rey, Vallete, Sauvecane]

Obligation pour Pierre Masse contre Luc Rougon – f°77

Arrentement pour demoiselle Phelippe de Briansson contre Arnoux et Jean Richaud – f°78

Apprentissage pour Pierre Darbon contre Mathieu Meynard de Mérindol – f°81

Mariage entre Paul Sauvan et Louise Abel – f°82

Le 23/07/1641 contrat de mariage entre Paul Sauvan fils des feus Pierre et Jeanne Cotte, en leur vivant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Louise Abel fille de feu Ambroise et de vivante Jeanne Reynier, de ce lieu. L'épouse est assistée par sa mère et par Jean Gaillard son parâtre. L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. Ledit Jean Gaillard et la mère de l'épouse donnent, ledit Gaillard 15 livres à payer en deux paies égales la première au 15 août et l'autre un an après, et ladite Reynier 12 écus à prendre sur son bien à son décès. Il sera fait à l'épouse pour le jour du mariage aux dépens communs de l'époux et dudit Gaillard un habit de cadis de la couleur que l'épouse choisira ; l'époux fera faire une chaîne d'argent garnie de ses attaches et clavier du poids de 10 écus soit 30 livres ; les vêtements et bijoux nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 40 écus soit 120 livres ; d'elle à lui 30 livres. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez Louise Felip veuve, en présence d'Esprit Allard, Jean Baptist eJouvent et autres. [Signé : Pol Sauvan, Roucanus, Jauvent, Esperit Allard]

Révocation de procuration pour Mathieu Bouchet bourgeois contre Me Sabattier procureur au siège – f°87

Convention pour les consuls et communauté de La Tour-d'Aigues contre Me Jacques Viany avocat en la cour – f°89

Procuracion pour Bastien Garcin contre François Lantelme – f°91

Prix-fait pour Louis Ravelly greffier de Pertuis contre Barthélémy Silvy – f°92

Quittance pour Me Laurent Ferrier contre Jean Sauvecane d'Apt – f°93

Testament d'Anne Justasse femme de Philippe Astoin de La Tour-d'Aigues – f°94

Le 19/08/1641, testament d'Anne Justasse femme de Philippe Astoin de ce lieu de La Tour-d'Aigues. Elle laisse le soin de ses funérailles et de son inhumation à son mari dans la tombe duquel elle veut être inhumée [il est vivant, mais doit posséder une tombe familiale].

Elle lègue à son mari tous les fruits et usufruits de son bien sa vie durant.

Elle lègue à Isabeau, Catherine et Marguerite Astoin ses filles et dudit Philippe, à chacune 3 livres à payer dans l'année qui suivra son décès.

Elle nomme pour héritiers universels Pons, Balthazar et André Astoin ses fils et dudit Philippe. Ledit André, toutefois, aura en plus 30 écus soit 90 livres. Elle substitue ses fils entre eux en cas de décès sans enfants légitimes. Elle nomme pour gadiateurs Benoît Abel son cousin et Laurent

Fournier son « bon amy et voisin ». Fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit Philippe Astoin, en présence de Valentin Vallette, Laurent Fournier, Elzias Armeide, André Danjou, Sauvaire Minois [Chateminois], François Boyer, Guillaume Meyran et autres. [Signé : Vallete, Armedy, Andre Daniou]

Convention pour les consuls et la communauté contre Mathieu Rougier – f°98

Bail en paiement pour demoiselle Phelipe de Briansson contre Raymond Turin de La Tour-d'Aigues – f°100

Convention pour les consuls et communauté de La Tour-d'Aigues contre messire Jacques Audibert prêtre – f°102

Arrentement pour Jacques Gueidan contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°104

Obligation pour Augustin Lantelme contre Luc Rougon – f°106

Obligation pour Augustin Lantelme contre François Brun – f°107

Obligation pour Claude Queyrel contre Jaumette Reynaud – f°108

Obligation pour Augustin Lantelme marchand contre David et Salomon Mure – f°110

Achat pour Jean de Barry écuyer de Cadenet contre Catherine Mallet – f°111

Quittance pour les hoirs de Jean François Rougon contre Luc Rougon – f°113

Obligation pour Augustin Lantelme contre Luc Rougon – f°114

Obligation pour Marquet Martin contre Isnard Rougier – f°115

Compromis entre Jacques Gueidan bourgeois et Jean Pierre Teton de Mirabeau – f°116

Procuration pour Pierre et Charles Girard, frères de Pertuis – f°118

Procuration pour les consuls et communauté de La Tour-d'Aigues – f°118

Obligation pour Jacques Gueidan bourgeois contre Marquet Martin marchand – f°120

Obligation pour Augustin Lantelme marchand contre Melchionne Plantard – f°121

Obligation pour Pierre Rouet contre Alexandre Martel – f°122

Testament de François Lantelme fils de feu Jean Antoine – f°122

Le 01/11/1641 testament de François Lantelme fils de feu Jean Antoine et de Catherine Espagne, de ce lieu de La Tour-d'Aigues. Il souhaite être inhumé dans l'église de ce lieu et dans la tombe de ses prédécesseurs.

Il lègue à Raymond Lantelme son frère utérin la somme de 30 livres, à recevoir quand il aura atteint l'âge de 20 ans. S'il vient à décédé sans enfants légitime, il lui substitue ses héritiers universels cités plus loin.

Il lègue à « tous les pretandans a son bien et heritaige » 5 sols chacun.

Il nomme pour héritières universelles Marie et Anne Lantelme, ses sœurs utérines. Il les substitue l'une à l'autre si une d'elles meurt sans enfants légitimes ; et si toutes deux meurent, il leur substitue ledit Raymond. Il nomme pour gadiateurs Dominique Bonnefoy et Jean Claude Lantelme ses oncle et cousin. Fait et publié en ce lieu, chez le testateur, en présence d'Augustin Lantelme, Mathieu Bouchet bourgeois, Pons Rodde, François Lantelme fils de Balthazar, Claude Abel, Georges Meyssonier, François Maximin et Esprit Gouirand, de ce lieu. [Signé : Lantelme, Bouchet, Rodde]

Mariage entre Philippe Mouret et Suzanne Trouchet – f°125

Le 11/11/1641 contrat de mariage entre Philippe Mouret travailleur de Peypin-d'Aigues (84) fils de Barthélémy et de feu Douce Daumas, dudit lieu, et Suzanne Trouchet fille des feus Laurent et Catherine Arlaud de ce lieu de La Tour-d'Aigues. L'époux est assisté par son père et par Jean Clemens son beau-frère ; l'épouse est assistée par Jeanne Trouchet sa sœur et par Jacques Rougon son cousin. L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. L'époux et son père confessent avoir reçu de la dot la somme de 75 livres soit 25 écus, en argent, des mains du notaire et des deniers propres de l'épouse qu'elle avait confié à ce dernier par procuration, argent déposé par Honoré Ivan maître tailleur d'habits d'Aix-en-Provence (13) possesseur des biens dudit feu Trouchet père de l'épouse, somme au départ de 48 livres avec quittance au notaire de ladite somme et le surplus, soit 27 livres correspondant aux gages de ladite Trouchet et 6 livres qu'Isabeau Bouchaud lui a baillé somme qu'elle devait audit feu Laurent Trouchet son père, d'où quittance. L'époux et son père ont aussi reçu 27 écus 40 sols au prix des meubles de maison estimés à 15 écus 40 sols, et meuble, coffres et agobilles estimés à 12 écus. D'où quittance et reconnaissance. Il sera fait à l'épouse aux frais communs des mariés un habit de cadis de maison, déjà fait et reçu d'où quittance ; la robe et les bijoux nuptiaux avec les 12 écus des coffres et linge de l'épouse appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 50 livres ; d'elle à lui 25 livres. Fut présent Barthélémy Mouret, père de l'épouse, lequel a donné à son fils tous les biens qu'il possèdera à son décès pour en jouir à ce moment-là et lui donne tous les biens, acquêts et conquêts que son dit fils fera dorénavant avec la capacité à faire ses affaires séparément. Ladite Isabeau Beauchand, marraine de l'épouse, et ladite Jeanne Trouchet sœur de l'épouse, ont donné, savoir, ladite sœur 10 livres de chanvre, et ladite Beauchand un panal de blé le tout à la récolte prochaine. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez Pierre Billard, en présence de messire Jean Roux vicaire perpétuel de Peypin-d'Aigues et Toussaint Sauvecane bourgeois de ce lieu. Et au même instant, ladite Bouchaud a donné ledit panal de blé à l'époux d'où quittance et reconnaissance. [Signé : Sauvecane, Rous, Rougon, J Turrier]

Arrentement pour Me Claude Augery avocat en la cour contre Jean Martin fils de Marquet – f°131

Quittance réciproque entre Antoine Bertet et Marquet Bonnet – f°136

Obligation pour Thome Garcin contre Mathieu Farlan – f°138

Testament de Françoise Sarrazin femme de François Solliers – f°138

Le 13/12/1641 testament de Françoise Sarrazin femme de François Solliers, de ce lieu de La Tour-d'Aigues. Elle veut être inhumée dans la tombe de son mari.

Elle lègue à son mari, « soy ressouvenant des bons et ageables services qu'elle a resseu et ressoit journellement dudit Francois Soullier », les fruits et usufruits de son bien et héritage sa vie durant et après le décès de son mari, elle lègue lesdits fruits et usufruits à Pascal Solliers son fils.

Elle lègue à Magdeleine Olivier, sa belle-fille, femme dudit Pascal « pour les bons et agreables services qu'el a resseu d'icelle » la somme de 30 livres soit 10 écus à prendre au décès de son mari et de son fils.

Elle lègue à Anne et Catherine Solliers et « a la posthume que ladite Olliviere sa belle fille a dans son ventre en cas qu'icelle soit une fille » la somme de 30 livres à chacune quand elles se marieront. Elle nomme pour héritiers universels les enfants mâles dudit Pascal Solliers, à savoir Louis Solliers et les autres s'il en a au moment de son décès à prendre donc après le décès dudit Pascal. Si l'un d'eux meurt avant l'autre, elle les substitue et si tous les enfants mâles meurent elle leur substitue les filles dudit Pascal. Elle nomme pour gadiateurs André Meynier et Sauvaire Bertet « ces parans et voisins ». Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison de la testatrice, en présence de Jean Escoffier le Majeur, Roman David, Jean Meynier, Sauvaire Caire, Antoine Arnoux, Michel Martel, Légier Sauvat, tous de ce lieu [Signé : David, J Meynier, Romain Caire]

Transaction entre Philippe Mouret de Peypin-d'Aigues et Jean Clemens de La Tour-d'Aigues – f°142

Mègerie pour demoiselle Jeanne Ravel veuve de Pierre Bounaud contre Claude Ricard – f°144

Rapport pour Jean Pierre Barbier contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°147

1642

Transaction entre Suzanne Chansaud veuve de François Arnaud et les hoirs de feu Jacques Chansaud, de La Tour-d'Aigues – f°1

Cession pour Me Louis Sauvecane notaire contre Etienne Rey de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°4

Cession pour Me Pierre Sicard contre Jean Maurin – f°5

Prix-fait pour le vénérable chapitre Saint-Ruf-les-Valence contre Louis Autric maçon de La Tour-d'Aigues – f°6

Obligation pour Me Louis Sauvecane notaire contre Pierre et André Astoin, frères – f°9

Quittance pour Me Louis Jourdan huissier audiencier de Pertuis contre Me Louis Sauvecane notaire – f°10

Promesse et obligation pour messire Pierre Buech contre Pierre Olivier – f°11

Obligation pour Isnard Rougier contre Michel Martin – f°12

Chargement de capitaux pour demoiselle Phelipe de Briansson contre Arnoux Richaud – f°13

Arrentement de terres pour Joseph Aubion contre demoiselle Phelipe de Briansson – f°14

Arrentement de propriétés pour Antoine Queyrel contre François Queyrel – f°16

Obligation pour Augustin Lantelme contre Michel Bret – f°18

Arrentement pour Laurent Richier – f°19

Quittance pour Pierre Billard contre Nicolas Durand – f°21

Obligation pour Jacques Gueidan contre Joseph Aubion – f°22

Procuration pour André Germain contre Valentin Vallete – f°23

Obligation pour Jacques Gueidan contre François Pertus – f°24

Mègerie pour Louis Ravelle greffier royal de Pertuis – f°26

Testament de Françoise Ginies veuve, de La Tour-d'Aigues – f°27

Le 15/04/1642 testament de Françoise Ginies veuve de Laurent Reymond de ce lieu de La Tour-d'Aigues. Elle souhaite être inhumée au cimetière de ce lieu dans la tombe de ses prédécesseurs. Elle lègue à Isabeau Reymond, l'une de ses filles, femme de Louis Richier, « pour ses bons et agreables services qu'el a resseu d'icelle » un carteyron d'étain ainsi qu'une bague en argent. Elle nomme pour héritières universelles Véronique et Suzanne Reymond ses autres filles et dudit feu Reymond. Elle veut que ladite Véronique ait le bas de la maison d'habitation ainsi que les meubles suivants : un plat et une tasse en étain, un petit cumascle, une robe et un aubergeon gris

et elle veut qu'en soit fait faire un à Jeanne Turin fille de ladite Véronique. Pour son autre fille, Suzanne, elle veut qu'elle ait le dessus de ladite maison avec une houlle de fer, une écuelle en étain, une poêle à frire et un cumascle de fer gras. Pour tout le reste, elle veut que ce soit partagé entre elles à son décès à parts égales à condition de respecter ces conditions et que le dessous de maison appartienne au décès de sa fille à Jeanne Turin fille de ladite Véronique « attendu son infirmité ». Elle nomme pour gadiateur Noël Velixandre de ce lieu. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison d'habitation [de la testatrice ?], en présence de Jacques Danjou, Guillaume Mirabeau, Me Antoine Ange, Pierre Bœuf, François Roux, Noël Velixandre et Jean Antoine Escoffier, de ce lieu. [Signé : Ange, J Daniou, Veliexsandre, F Roux]

Cession portant quittance pour Me Louis Sauvecane notaire contre Me Louis Jourdan huissier – f°31

Déclaration pour Me Pierre Bertrand – f°33

Convention de tripperie de ce lieu de La Tour-d'Aigues pour Balthazar Panisset – f°34

Obligation pour Augustin Lantelme contre Antoine Bounaud en principal et Dominique Bonnefoy en pleige – f°35

Achat de peaux pour Pierre Masse contre Thomas Durand d'Ansouis habitant La Motte-d'Aigues – f°37

Quittance pour Philippe Grange de Cadenet contre Me Pierre Bernard – f°38

Quittance pour Joseph Aubion ménager contre Pons Ferrier bourgeois – f°39

Quittance et reconnaissance pour Claude Prevost bourgeois d'Aix-en-Provence contre Pons Ferrier – f°40

Le 20/05/1642 a comparu Pons Ferrier bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, en tant que mari de demoiselle Anne Prevost, a confessé avoir reçu de Claude Prevost bourgeois d'Aix-en-Provence (13), son beau-père, 23 livres 6 sols pour reste du prix des coffres promis à ladite Pascal par ledit Prevost dans son contrat de mariage reçu chez ce notaire le 13/02/1640. D'où quittance et reconnaissance. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jacques Rougon et Laurent Fournier de ce lieu. [Signé : Prevost, Ferrier, J Rougon]

Achat pour Me Arnaud Hupais contre Louis Ravelly greffier royal de Pertuis – f°42

Achat pour demoiselle Claire Ravel – f°44

Achat pour Jacques Gueidan bourgeois – f°47

Quittance pour Bastien Roustan et reconnaissance pour Catherine Roustan contre Louis Austric – f°49

Le 09/06/1642 a comparu Louis Austric maître tailleur de pierres du lieu de « Chaustault » [Château ?] habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de Catherine Rostan a confessé avoir reçu de Bastien Roustan son beau-père de ce lieu, présent, 28 écus, valeur des hardes et agobilles, coffres et linge de l'épouse. L'époux a aussi reçu les habits et chaîne nuptiaux de l'épouse promis à l'épouse. D'où quittance et reconnaissance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Rougon et François Rey marchand, de ce lieu. [Signé : F Rey]

Mariage entre François Lantelme et Isabeau Vallette – f°51

Le 09/06/1642 contrat de mariage entre François Lantelme fils de feu Jean Antoine et de Catherine Espagne, de ce lieu en leur vivant, et Isabeau Vallette fille de Jacques maître potier à terre et de feu Anne Martin, de ce lieu en leur vivant. L'époux est assisté de messire Jean Lantelme, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Ruf-les-Valence et sacristain perpétuel en l'église de ce lieu, et d'Augustin Lantelme, ses cousins. L'épouse est assistée de son père, de Marquet et Elzias Martin, Guillaume Garnaud et Esprit Mourier ses oncles. L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. Le père de l'épouse a donné à sa fille : un chenevier à la Barrielle de deux eyminades confrontant pré de Dominique Duby, chenevier de Jean Granet, le fossé conduisant l'eau audit quartier et la rivière de l'Eze ; un chenevier audit quartier de la même grandeur confrontant le susdit chenevier dudit Granet, chenevier de Sauvaire Ciare qui appartenait à feu Louis Monier, ledit fossé et la rivière ; et quatre charges 7 cosses de terre en ce lieu quartier de La Rouiere confrontant terre des hoirs de feu François Solliers, de Jean Granet, de Jean Rey et des hoirs de Jean Vial ; l'ensemble à prendre dès aujourd'hui sauf les fruit pendant auxdits cheneviers ; ces biens représentent les droits maternels de l'épouse en plus des robes, linge et agobilles. Il sera fait à l'épouse pour le jour du mariage un habit de cadis neuf couleur gris violant à commons dépens entre le père de l'épouse et l'époux auquel on ajoutera une bague d'argent que ledit Lantelme a acheté et que l'épouse a déjà reçu ; les habits et bijoux nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Fut présent Michel Vallette frère de l'épouse, lequel a donné à sa sœur une bague d'or pensant environ 4 livres, reçue à l'instant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 20 écus ; d'elle à lui 10 écus. Fait et publié en ce lieu, chez ledit Valette en présence de Jean Baptiste Jouvent et Benoît Pardigon, de ce lieu. [Signé : Lantelme secr, Lantelme, Garnaud, Jauvent]

Accord et cession entre Benoît Ricard de Grambois et Jacques Bouzon de La Tour-d'Aigues – f°56

Achat pour Jacques Bouzon contre Jean Bouzon – f°59

Achat pour Dominique Duby bourgeois contre François Lantelme – f°61

Arrentement de jardin pour Anne Brigas mère et tutrice des enfants de feu Guillaume Brigas contre Jean Fournier – f°64

Compromis entre Me Balthazar Gueidan notaire royal et procureur du sieur de Beaurepaire, d'une part, et messire Georges Ginies prêtre et Noël Velixandre, d'autre – f°68

Obligation pour Pierre Rouet contre Thome Garcin – f°69 [vacat]

Sentence arbitrale pour messire Georges Ginies, Noël Velixandre, Henry Martin sieur de Beaurepaire et Balthazar Gueidan – f°70

Rémision d'arrentement de la vallée d'Aigues pour Jean Sicard, Antoine et Claude Toupin contre Georges Gueidan bourgeois – f°72

Sous-arrentement des cens et services et autres menus droits de la baronnie de ce lieu de La Tour-d'Aigues pour Noël Giraud contre Jean Sicard – f°74

Quittance pour demoiselle Claire Ravel et reconnaissance pour demoiselle Véronique Ange contre André Dourgon maître apothicaire de Pertuis – f°76

Le 04/07/1642 a comparu André Dourgon maître apothicaire de Pertuis (84), époux de demoiselle Véronique Ange, lequel a confessé avoir reçu de demoiselle Claire Ravel sa belle-mère, absente, Esprit Ange son fils présent, la somme de 25 écus soit 75 livres pour reste et entier paiement de la dot constituée à ladite Ange lors de son mariage reçu chez ce notaire. D'où quittance et reconnaissance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Laurent Fournier et François Lantelme, de ce lieu. [Signé : Dorgon, Ange]

Arrentement pour Claude Degoy contre Etienne Barthélémy – f°77

Echange entre monsieur maître Jacques Viany avocat en la cour et Jean Silvestre et ses frères – f°79

Quittance pour Me Jean Candolle – f°82

Obligation pour Augustin Lantelme contre Paul Rey de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°83

Achat pour Arnaud Sarrazin contre Me Louis Sauvecane notaire – f°84

Achat pour Me Louis Sauvecane notaire contre Esprit Ricard – f°85

Partage entre Melchior et Georges Berard frères – f°86

Le 13/09/1642 qu'il soit notoire qu'en juillet 1640 Claude Berard et Jeanne Preyre, mariés de ce lieu de La Tour-d'Aigues, moururent « de la maladie contagieuse dont ce lieu se trouvast affligé » et laissent deux enfants, Melchion et Georges Berard, lesquels désirant faire leur négoce séparément, ont fait le partage de l'héritage. Ils ont nommé chacun un curateur, ledit Melchion a nommé Benoît Abel maître maréchal à forge « son bon amy et allié » et ledit Georges a nommé maître Pierre Sicard praticien. Furent aussi présents pour procéder au partage Jacques Gueidan bourgeois et Augustin Lantelme marchand de ce lieu en tant qu'experts. Il a été fait deux parts, dument mesurées par Me Laurent Ferrier arpenteur et il a été « fait faire deux billetz dans lesquels les pars desdits biens estoient escriptes, lesquels ont en apres remis dans un chapeau et fait tirer iceuls par un petit garçon », lequel a tiré pour la première part Georges.

La part de Georges Berard consiste en : une maison au Portail Roumieu entière confrontant cave des hoirs d'Esprit Pourret, à côté maison de Me Georges Constant et la rue ; une crotte et deux des tonneaux y étant qui sont les deux plus proches des cuves[?] avec une boutte et les deux cuves de pierre de cette crotte, confrontant par-dessus maison obtenue par ledit Melchion, à côté crotte des hoirs de Marquet Berard, la rue en trois parts et à la charge que ledit Georges laissera durant un an à partir de ce jour les trois tonneaux qui seront dans la part de son frère dans cette crotte sans rien payer et il sera fait dans la cave une porte pour y entrer du côté du Portail Romieu à communs dépens ; la moitié d'une vigne au quartier du Pré Neuf « estant ladite moitié autrement plantée », de 7 hommes 270 souches confrontant de long en long vigne de Dimanche Duby, par tête vigne des hoirs de Me Pascal Sicard, de bas le chemin et d'autre côté la part dudit Melchion ; la moitié d'une terre à Badareau sauf « demy » [signe d'un renvoi, mais rien en fin d'acte, il s'agit d'une demi-canne comme l'indique plus loin l'acte en parlant de l'autre part] que la part de son frère aura en plus car elle « nest pas en bonne co... » n'y ayant pas de vigne, à prendre du côté de la terre des hoirs de Me Claude Darbon de long en long confrontant ladite terre, terre et part dudit Melchion, la rivière de l'Eze, terre des hoirs d'André Plantard, à charge de donner passage pour l'autre part qu'il prendra au-devant du bâtiment tirant en haut derrière celui-ci et pris « en teste d'icelle terre » et ledit passage sera « de deux escaiers[?] de large ». Il aura le dessus dudit bâtiment et prendra « sa montée sur le derriere dudit bastiman laquelle montée ansamble la porte pour autre dans icelluy sera faite a commung frais et c'est lors que bon semblera audit George » ; la moitié d'un chenevier au Collombier à prendre de long en long du côté et confrontant chenevier de

Dimanche Duby, par dudit frère, le fossé de Hourgouse et le chemin ; la moitié d'une terre à Vaumalle d'une saumadde étant ladite moitié d'une demie charge à prendre de long en long du côté confrontant terre de Me Pierre Sicard, terre de François Ginies et le chemin ; et un cazal aux Aires confrontant cazal de Jean Mallet et la rue. Cette part ne comprend pas les meubles dont il sera fait mention après.

La seconde part qui échoie audit Melchion contient : une maison en ce lieu quartier des Théolèdes consistant en 3 instances, la première est à plain-pied de la rue et au-dessus de la crotte ci-dessus dudit Georges, confrontant par-dessous la crotte dudit Georges, à côté maison des hoirs de Marquet Berard, la rue en trois parts ; une terre et vigne quartier du Pré Neuf le tout d'environ 7 hommes 270 souches confrontant part dudit Georges, vigne de Jérôme Daumas et la draye, chemin public par de bas allant à Peypin-d'Aigues ; l'autre part de la terre de Badareau et le debas du bâtiment étant dans celle-ci laquelle part se trouve être plus grande de long en long d'une demie canne par rapport à l'autre part confrontant ladite part dudit frère, jardin de Christol Martin, terre d'André Plantard et la rivière ; et ledit dessous du bâtiment confrontant le dessus dudit frère et sa terre ; la moitié d'un chenevier au Collombier étant ladite moitié de 8 cosses $\frac{1}{4}$ soit la même grandeur que l'autre part, confrontant ladite autre part, chenevier de François Armeide, le fossé de Hourgouse et le chemin ; deux saumées de terres à Vaumalle confrontant la demie charge de la première part, terre de Toussaint Monier, terre de François Ginies et le chemin ; un coin de verger à Puilliboux d'une émine deux cosses confrontant vigne de Georges Besson, des hoirs de Jean Pourchier et la draye ; un chenevier à La Baruelle de 4 cosses confrontant chenevier de Barthélémy Chansaud et de Constant Vincent ; une terre de 6 émines au Vallon du Rouge [nom incertain] confrontant terre des hoirs de Laurent Gaudemard et le chemin : et trois toneaux à vin dans la cave obtenue par son frère « que sont celluy du mittan de ladite cave, l'autre estant devant icelluy et le troiziesme celluy que lors y loge le mittadu[?] » avec possibilité de laisser ces tonneaux dans la cave pendant un an.

Une fois le partage fait, il a été question des dettes de l'héritage dont des paiements effectués par ledit Melchion ainsi que d'autres frais. L'argent est donc séparé ainsi, ledit Georges a 172 livres 11 sols provenant en premier lieu d'une dette de 48 livres payé à François Charpin, soit 24 livres sur la part de Georges + 12 livres qu'il a payé à ce notaire pour une charge de blé prêtée auxdits Berard frères après le décès de leurs parents soit 6 livres sur la part dudit Georges + 37 livres 8 sols payés à demoiselle de Langi procuratrice du sieur du Rouret à compte du « mespartement » des biens de ce partage soit 18 livres 14 sols sur la part dudit Georges + à Jacques Gueidan bourgeois et trésorier 14 livres 8 sols soit 7 livres 4 sols pour la part de Georges + 6 livres à Me Sourd apothicaire de Pertuis pour fournitures auxdits Berard soit 3 livres pour la part de Georges + 12 livres 12 sols qu'il a payé aux hoirs d'Esprit Blanc pour dette de son feu père soit 6 livres 6 sols pour la part de Georges. Ledit Melchion a fourni à son frère 9 livres en payant à Etienne Martin maître cardeur de Manosque (04) pour les dommages, intérêts et apprentissage dudit métier par ledit Georges ; 66 livres payées par ledit Melchion pour son dit frère au Pères Observantins de ce lieu suivant quittance auprès du révérend père Gaudran du Rouet de ce lieu en date du 11/12/1641 que ledit Melchion a gardé « pour luy servir a l'advenir » + 32 livres 7 sols du parfait de la susdite somme de 172 livres 11 sols des fournitures que ledit Melchion a fourni audit Georges son frère en habits et « autres choses ». Ledit Melchion retire donc auprès de son frère 111 livres 16 sols enlevant 11 écus soit 33 livres qu'il lui doit pour la rente du susdit bien pour cette année à la charge qu'il prendra les raisins et fruits pendant aux vignes dudit Georges et jouira aussi « des vaisseaux et tines » dudit Georges jusqu'en septembre + la sortie de la maison dudit Georges au Portail Romieux + 2 écus 30 sols suite à la liquidation du peu de choses de leur feu mère que ledit Melchion a retiré + 10 écus pour le restant du blé dudit Georges de l'année dernière 1641 que ledit Melchion a retiré + 11 livres 6 sols de la liquidation des meubles suivant le partage fait devant Me Sauvecane. Les experts ajoutent aussi les fournitures faites par ledit Melchion à son frère pour la somme de 60 livres 16 sols et pour payer cette somme les experts ont baillé audit Melchion sur la part dudit Georges une table à « allonger » avec ses bancs, deux escabeaux estimés à 24 livres, un coffre de noyer à 12 livres,

une vergette ballante à 3 livres, une houille de fer à 30 sols, une petite « chere » 20 sols, une « per...
toille de maison » 2 livres, « vingt c... livre estans a dix livres huitc souls », un eyssadon 18 sols et
6 livres pour sa part d'un lit qui n'a pas été partagé. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues,
chez le notaire, en présence de François Darbon bourgeois et Jacques Rougon, de ce lieu. [Signé :
J Gueidan, M Berard, Lantelme, George Berard, J Rougon, Sicard, Darbon]

Quittance pour Laurent Rochel et reconnaissance pour Marie Rochel contre Michel Reynaud – f°96

Le 13/09/1642 a comparu Michel Reynaud de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de Marie Rochel, a confessé avoir reçu de Laurent Rochel son beau-frère habitant à Saint-Rémy (13), absent, et des amins de demoiselle Phelipe de Briansson veuve de Jean Ange vivant bourgeois de ce lieu, payant de l'argent reçu dudit Rouchel suite à une « charge verballe » que ledit Reynaud avait donné et dont elle lui avait fait quittance, savoir 9 livres reçues avant cet acte à compte de ce que son dit beau-frère lui doit suivant la donation faite en faveur de sa sœur en son contrat de mariage reçu chez ce notaire, d'où quittance et reconnaissance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Balthazar Gueidan notaire et Laurent Fournier, de ce lieu. [Signé : Brianssn, Michel Reinaud, Gueidan]

Transaction passée entre Marquet Martin de ce lieu et Anne Figuiere veuve de François Pazier f°97

Obligation pour Pierre Rouet marchand de Pertuis contre Antoine Vian de La Tour-d'Aigues – f°99

Obligation pour Augustin Lantelme contre Pierre Girard de Pertuis – f°100

Achat pour Laurent Fournier contre Marguerite Esticque – f°101

Transaction entre Pasquette Rougon et les hoirs de feu Jean François Rougon – f°104

Mariage entre Pierre Volaire et Anne Jourdan – f°107

Le 20/09/1642, contrat de mariage entre Pierre Volaire fils de feu Jean et de vivante Andriev Lantelme, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Anne Jourdan fille de Salomon et de Marie Chenard, de ce lieu. L'époux est assisté par sa mère et par messire Jean Lantelme chanoine régulier de l'ordre de Saint-Ruf-lès-Valence, sacristain perpétuel de l'église de ce lieu, par Augustin et Jean Claude Lantelme, ses oncles. L'épouse est assistée par ses parents et par Valentin Jourdan son frère. Les parents de l'épouse assignent en dot à leur fille la somme de 100 écus soit 300 livres, comprenant les coffres, linge et agobilles de l'épouse suivant l'estimation qui en sera faite à condition qu'ils n'excèdent pas 30 livres. Ces 300 livres représentent tous les droits paternels et maternels de l'épouse. Les parents donnent à l'instant 25 écus en argent, que ledit Volaire a reçu d'où quittance, 10 écus en agobilles pour le jour du mariage et les 65 écus restant par paies annuelles de 10 écus sauf la dernière paie qui sera de 5 écus, dont le premier paiement aura lieu à la Saint-Michel en un an puis au même jour chaque année. L'époux promet de faire reconnaissance de ces sommes et reconnaît celle reçu de 25 écus. Il sera fait faire à l'épouse à communs dépens pour le jour du mariage une chaîne en argent du poids de 8 écus et un habit de sargette de la couleur qu'elle choisira ; les habits et vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. La mère de l'époux donne à son fils, les fruits et usufruits qu'elle a sur les biens de son feu mari qu'il lui avait légués par testament reçu par Me Sauvecane. Le fils et l'épouse travailleront au profit du ménage et de leur mère tant qu'ils vivront avec elle. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 20 écus ; d'elle à lui 10 écus. Acte fait et publié en ce lieu, dans la maison d'habitation dudit

Salomon Jourdan en présence d'André Audiffre de Cadenet (84), Elzias Armeide et Benoît Pardigon de ce lieu. [Signé : Lantelme, Audriffre, Armedy]

Il y a reconnaissance de dot chez ce notaire de 150 livres le 08/02/1647

Il y a reconnaissance de dot chez ce notaire de 75 livres le 06/04/1649

Mègerie entre Claude Ferrier bourgeois et Claude Rougier – f°112

Achat pour Jacques Gueidan bourgeois contre Me Mathieu Bouchet – f°117

Déclaration pour demoiselle Phelipe de Briansson – f°119

Obligation pour Me Louis Sauvecane notaire contre Paul Estienne de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°120

Obligation pour Jean Ginies contre Arnaud Nicolas – f°121

Obligation pour Jacques Rougon contre Michel Sauvan de Valensole (04) – f°122

Procuration pour Auphante Archimbaud – f°123

Obligation pour Augustin Lantelme contre Michel Bret – f°124

Testament d'Arnaud Baffier de la ville de Pertuis – f°126

Le 05/10/1642 testament d'Arnaud Baffier de la ville de Pertuis (84) « estant dans le lict, mallade d'une blessure qu'il a ce jourd'huy ressau de deus hommes comme a dict luy incoigneus ».

Il lègue à Véronique Baffier sa sœur la somme de 100 livres.

Il lègue à Me Jean Maurin pour ses « peines » 30 livres.

Il lègue à Notre-Dame-de-Bon-Secours de Pertuis et à Notre-Dame-du-Rosaire de ce lieu ou aux prieurs desdites confréries 3 livres à chacune.

Il lègue à tous les prétendants sur son bien 5 sols.

Il nomme pour héritier universel Pierre Baffier son frère « en cas qu'il soit vivantz attendu qu'il est au service du Roy » et à son défaut, il nomme sa dite sœur Véronique à sa place. Si elle meurt sans enfants légitimes, il lui substitue le plus proche de son sang. Il nomme pour gadiateurs Pons Rodde son cousin et Jean Maurin son bon ami. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le logis de Notre-Dame, en présence de Me Louis Sauvecane, Georges Candolle, Pierre Sicard, Claude Abel, Hugues Roux, Antoine Philip, Louis Meysonnier, Jean Louis Roy et autres, de ce lieu. [Signé : Sauvecane, A Philip, V May, Roux, JL Roy, Sicard, Candolle]

Quittance pour François et Pierre Bon – f°129

Achat pour Jean de La Coste maçon contre François Sauvecane – f°130

Arrentement pour Charles Pourchier contre Etienne Barthélémy – f°133

Prix-fait pour les frères pénitents – f°135

Habilitation pour Salomon Mure contre David Mure son père – f°136

Déseparation pour Salomon Mure contre David Mure – f°139

Obligation pour Jean de La Coste contre Pierre Bœuf – f°141

Arrentement pour Charles Pourchier contre Antoine et Honoré Barthélémy – f°142

Quittance pour Pierre Richier contre Jean Barthélémy barbier et Jean Antoine Caillat – f°144

Obligation pour André Tamisier contre Pierre Olivier – f°145

Obligation pour Jacques Rougon et Laurent Fournier contre Isnard Rougon – f°146

Arrentement pour Jacques Gueidan bourgeois contre Elzias Duserre – f°147

Achat pour François Lantelme contre Jacques Cublier – f°150

Arrentement pour Georges Berard contre Melchion Berard – f°153

Déclaration pour Jean Pierre Gabriel contre Isnard Rougier – f°155

Obligation pour Michel Martel contre Jean Rougon – f°156

Procuration pour Jean André Martel contre Cille Rougon et sa mère – f°157

Réception de capitaux pour Claude Ferrier contre Claude Rougier – f°158

Obligation pour Marquet Martin contre Jaumette Reynaud – f°160

Désemparation pour Françoise Queyrel femme de Toussaint Bonet de Bouc et Antoine et Jean Queyrel – f°161 [vacat] [cf. acte suivant]

Accord entre Toussaint Bonet époux de Françoise Queyrel, de Bouc et Antoine et Jean Queyrel, frères – f°162

Testament de Gaspard Imbert fournisseur – f°164

Le 14/12/1642 testament de Gaspard Imbert natif de Cucuron (84) domicilié en ce lieu de La Tour-d'Aigues. Il souhaite être inhumé au cimetière de ce lieu.

Il lègue à sa femme « bien aymée » Marguerite Daumas tous les fruits et usufruits de tous ses biens sa vie durant à charge qu'elle nourrira et entretiendra ses enfants et que ceux-ci travaillent pour leur mère la nommant tutrice et administratrice de leurs enfants sans qu'elle ait à faire d'inventaire ni de rendre de comptes et si elle se trouve obligée d'en faire un, il lui lègue le reliquat de compte. De plus, il confirme la donation faite en leur contrat de mariage.

Il lègue à Anne Imbert sa fille et de ladite Daumas, la somme de 30 livres à payer quand elle se mariera.

Il nomme pour héritiers universels Jacques et Antoine Imbert ses deux fils et de ladite Daumas. Il substitue ses enfants entre eux. Il nomme pour gadiateur Jérôme Daumas et Raymond Emeric ses beaux-frères. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez ledit Imbert testateur, en présence de Noël Velixandre, Pons Astoin, Claude Reynaud, Jean Girard, Luc Rougon, Pierre Fournier, François Daumas et Jean Rougon, de ce lieu. [Signé : N Velixandre, Pons Astouin]

Mègerie pour demoiselle Marguerite de Chaselle veuve de monsieur Charles de Mevoillon – f°167

1643

Insolutondation pour le capitaine Claude Bruneau contre Honorade Darbon – f°1

Quittance pour les hoirs de feu François Gavaudan contre Luc Rougon – f°3

Achat de maison pour Benoît Bourcet contre Marc Olivier bourgeois d'Ansouis – f°4

Transaction entre Françoise Pourchier veuve de Jacques Chansaud contre François et Nicolas Chansaud ses enfants – f°7

Obligation pour Augustin Lantelme contre Isnard Rougier – f°9

Obligation pour Augustin Lantelme contre François Chansaud – f°10

Quittance et reconnaissance pour demoiselle Claire Ravel et Anne Ange contre Dominique Bernard – f°11

Le 07/02/1643 a comparu Dominique Bernard maître chirurgien de Pertuis (84), lequel a confessé avoir reçu de demoiselle Claire Ravel sa belle-mère, présente, la somme de 212 livres pour reste et entier paiement de la somme de 1200 livres de la dot faite par ladite Ravel à demoiselle Anne Ange sa fille absente, et femme dudit Bernard en leur contrat de mariage reçu chez ce notaire le 23/02/1631, d'où quittance et reconnaissance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Antoine Ange et de François Lantelme, de ce lieu. [Signé : Bernard, Ange]

Obligation pour François Darbon contre Christol Philip – f°13

Quittance pour Me Louis Sauvecane contre sieur Joseph Rousseau citoyen d'Avignon – f°14

Obligation pour Augustin Lantelme contre Louise Jaubert femme de Joseph Sauvecane – f°15

Cession pour Jean Tamisier contre Me Auguste Constans – f°16

Convention pour les consuls et communauté de La Tour-d'Aigues contre Christol Philip et Antoine Maximin – f°17

Procuration pour Etienne Larmet contre André Larmet – f°19

Accord entre Me Laurent Ferrier cessionnaire de Jean Olivier fils de Jacques contre Jean Olivier fils d'Antoine – f°20

Obligation pour Pierre Rouet contre Luc Rougon – f°22

Quittance pour sieur Claude Bruneau contre le recteur des frères pénitents de La Tour-d'Aigues – f°23

Achat pour Balthazar Gordes contre Sauvaire Bertet – f°24

Prix-fait pour Me Pierre Darles audiencier au greffe criminel de la cour contre Daniel Sedallian de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°26

Cession pour Me Pierre Darles contre Me Pierre Sicard – f°27

Cession pour Jean Louis Roy contre Me Laurent Ferrier – f°28

Arrentement pour François Maximin contre Sauvaire Sauve – f°31

Dette pour Marquet Martin contre Mathieu Farlan – f°33

Obligation pour Me Georges Gueidan contre Isnard Rougier – f°33

Achat pour Jean Daumas contre Charles Daumas – f°34

Mègerie de bastide avec affar et tenement de terre pour Me Antoine Ange contre Paul et Pierre Estienne frères, de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°36

Achat pour Jacques Rougon contre Jean Daumas – f°39

Testament de Jeanne Barthélémy femme d'Alexandre Martel – f°41

Le 01/05/1643 testament de Jeanne Barthélémy femme d'Alexandre Martel de ce lieu de La Tour-d'Aigues. Elle souhaite être inhumée dans la tombe de ses prédécesseurs.

Elle lègue à Marie Martel, sa fille aînée et dudit Alexandre, « incommodée de son corps » une vigne et verger que la testatrice a en ce lieu quartier de Puilliboux confrontant verges des hoirs de Me Louis Ange, de Michel Rodde et de Claude Roman pour en jouir quand elle se mariera ou si son père décède avant. Cependant, si son fils et héritier universel Paul Martel le décide, il pourra prendre ces terres en payant la somme de 50 écus, 60 livres au mariage puis en paies annuelles de 30 livres. En plus, elle lui lègue sa chaîne d'argent à prendre dès son décès.

Elle lègue à Anne et Jeanne Martel, ses deux autres filles et dudit Alexandre une terre de 4 charges environ en ce lieu quartier de Cancarbonnier confrontant terre de Claude Roman, de Jacques Darbon et le chemin, la terre étant en partie plantée d'oliviers et sur l'autre partie d'amandiers à partager également entre lesdites sœurs, à prendre quand elles se marieront ou si leur père meurt avant avec les mêmes conditions si ledit Paul Martel veut récupérer ces terres en payant à chacune 40 écus, 15 lors du mariage et le reste par paies annuelles de 8 écus. Elle lègue en plus à ladite Anne un coffre en bois de noyer qu'elle a à lui expédier à son mariage

Elle nomme comme héritier universel ledit Paul Martel son fils et dudit Alexandre. S'il décède, il lui substitue les filles à parts égales et si une des filles meurt elle lui substitue les autres enfants à parts égales. Elle nomme pour gadiateurs Jacques Darbon et Jean de La Coste ses « amis et voisins ». Fait et publié en ce lieu, chez la testatrice, en présence de Jacques Darbon, Melchion Berard, Jean Louis Philip, Louis Boyer, Jean Rougon, Etienne Vollaire, Salomon Mure, Jean Daumas, tous de ce lieu. [Signé : M Berard, Louis Bouier, Darbon, *illisible*]

Quittance pour François Lantelme contre Jacques Cublier – f°45

Procuracion pour Me Pierre Bernard contre Pierre Brun – f°46

Quittance pour Jean Allemand – f°47

Cession pour François Lantelme contre Jacques Cublier – f°49

Testament de Jean Louis Rochel, de Grambois – f°50

Le 11/06/1643 testament de Jean Louis Rochel bourgeois de Grambois (84) fils de feu Antoine de Rochel et de demoiselle Louise de Baras de Grambois, « sans aucune indisposition aussi de son corps, s'en allant a la guerre pour le service du Roy ». S'il décède à Grambois, il veut être inhumé dans la tombe de ses précédésseurs.

Il lègue à ladite demoiselle de Barras sa mère 15 livres à payer dans l'an de son décès.

Il lègue à demoiselle Jeanne de Rochel sa sœur 15 livres à payer dans l'an de son décès.

Il lègue à tous ses parents prétendants et ayants-droits 5 sols chacun à payer dans l'an de son décès.

Il nomme pour héritière universelle Venture Ricard fille de Jean Ricard, cardeur à laine de Grambois, « pour les bons et agreables cervices que ledit de Rochel testateur a heus et resseus dudit Ricard pere d'icelle Ricarde ». Si elle meurt sans enfant légitime, il lui substitue les autres enfants dudit Jean Ricard à parts égales. Il nomme pour gadiateur Me Dominique Ricard et Me Hannibal Asse « ces bons parans et amis ». Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Antoine Mure huissier, Benoît Abel, Jean Baptiste Jouvent, Mathieu Rougier, Pierre Bon bourgeois, Dominique Duby bourgeois et Pierre Masse, tous de ce lieu. [Signé : Jehan Louis de Rochel, Duby conseil, Pierre Bon, Jouvent, Mure]

Mègerie pour François Darbon contre Jeannette Reynaud et ses enfants – f°53

Arrentement pour Charles Pourchier contre Etienne Barthélémy – f°58

Mègerie pour Jean Granet contre Balthazar Gordes – f°60

Obligation pour Mathurin Roustan marchand de Manosque contre Silvestre Michel – f°62

Accord entre Laurent Fournier et Victor Sauvat – f°63

Compte-final entre Me Pierre Bernard notaire de La Tour-d'Aigues et François et Georges Gordes, frères, de Cadenet – f°65

Quittance de lodz pour Me Pierre Darbes – f°67

Quittance pour les hoirs de feu Me Louis Ange contre Me Balthazar Gueidan – f°68

Obligation pour Augustin Lantelme marchand contre Louis Candelier – f°69

Obligation pour Jacques Rougon contre Jean Guérin maréchal de Cabrières-d'Aigues – f°70

Arrentement pour Jacques Rougon contre Jean Garcin de Villelaure – f°70

Mariage entre Jean Tamisier et Anne Brigas – f°71

Le 13/10/1643, contrat de mariage entre Jean Tamisier fils de feu Claude et de vivante Marguerite Constans, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et honnête femme Anne Brigas veuve de Guillaume Brigas, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fille de feu Jean et de feu Balthazarde Terris, en leur vivant du lieu de Bonnieux (84). L'époux est assisté par sa mère. L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. L'époux fera faire à l'épouse un habit de sargette gris pour le jour du mariage, une bague d'or du prix de 6 livres, le tout déjà reçu par l'épouse d'où quittance ; ces habits et vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 150 livres ; d'elle à lui 75 livres. Fait et publié en ce lieu, chez ledit Brigas, en présence de messire Georges Ginies prêtre et vicaire perpétuel de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), sieur

Auguste Constans écuyer de Besse, Georges Candolle bourgeois et Augustin Lantelme, de ce lieu.
[Signé : Candolle, Ginies, Tamisier, Constans, Lantelmy]

Arrentement pour Me Pierre Bernard – f°74

Obligation pour Jean Claude Lantelme contre Isnard Rougier – f°76

Cession pour Gaspard Plantard contre Claude Plantard – f°76

Accord et transaction entre François Bernard bourgeois de Pertuis et Gaspard Plantard tant pour lui que pour Claude, Lucrece, Françoise et Marguerite Plantard, de La Tour-d'Aigues – f°78

Accord entre Françoise Plantard femme d'Antoine Vian et François Bernard bourgeois de Pertuis – f°83

Obligation pour Thome Garcin contre Jean Denis jardinier – f°86

Quittance pour Jean Denis contre Benoît Vincens – f°87

Obligation pour Jacques Bouzon contre Jean Devoulx de Grambois – f°88

Arrentement pour Me Louis Sauvecane notaire contre Jaume Moutte de La Motte-d'Aigues – f°88

Département de querelle pour demoiselle Isabeau Dalbette et Françoise Leotard – f°90

Ratification pour Pierre Pascal contre François Pazier – f°91

Obligation pour Jacques Bouzon contre Sauvaire Save de Grambois – f°93

Quittance pour monseigneur le duc de Lesdiguières et ses fermiers contre Etienne Trouilhon maître charpentier – f°94

Cession pour Louis Sauvecane bourgeois contre Me Pierre Sicard – f°95

Quittance pour François Bernard bourgeois de Pertuis contre Antoine Vian – f°96

Quittance pour Antoine Vian contre dame Marguerite de Beaulieu veuve du sieur conseiller de Flotte – f°98

Quittance pour Claudette Bremond veuve d'Antoine Richaud, de Pierrevert contre Louis Allard père d'Esprit Allard mari d'Anne Richaud – f°99

Le 28/12/1643 a comparu Louis Allard marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, père et administrateur d'Esprit Allard son fils époux d'Anne Richaud, lequel a confessé avoir reçu de Claudette Bremond sa belle-sœur [mère de l'épouse, donc « belle-sœur » du père de l'époux] veuve d'Antoine Richaud de Pierrevert (04), absente, par les mains de Claude Richaud son fils, la somme de 24 livres pour reste de 63 livres du prix du coffre et agobilles de ladite Richaud suivant estimation par amis communs, ces 24 livres reçues en un coffre de noyer et agobilles, d'où quittance et promesse de faire faire reconnaissance par son fils en faveur de ladite Richaud sa belle-fille, absente, ledit Claude Richaud son frère présent pour elle. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en

présence de Jacques Gueidan bourgeois et Jacques Sauvecane marchand, de ce lieu. [Signé : Allard, J Gueidan, Sauvecane, Claude Richaud]

Achat pour Gaspard Plantard contre Grégoire Pourret – f°100

Procuration pour Jean Sicard fils contre Claude Brun – f°102

[fin du registre]